



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Adaptation de la culture de la vigne au changement climatique

Question écrite n° 4812

Texte de la question

M. Sylvain Carrière alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'adaptation de la vigne au changement climatique. Depuis le début de la seconde moitié du XXe siècle, les scientifiques alertent les politiques et les populations. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies (GIEC) en est à son sixième rapport et d'après la courbe actuelle, l'humanité se prépare à une augmentation de 3°C d'ici la fin du siècle par rapport au début de l'ère industrielle. Cette augmentation générale de la température terrestre entraîne avec elle une intensification des aléas naturels comme les vagues de chaleur et la sécheresse mais aussi des inondations. Mais c'est surtout d'un dérèglement climatique dont il est question. Dès lors, comme ce fut le cas en 2021 des températures printanières peuvent être observées en plein hiver. Ainsi, en février 2021 c'est +2,5°C par rapport à la normale qui ont été observés sur l'indicateur thermique national. Plusieurs records de température dépassant les 20°C ont été notés et le Sud a ainsi vu le printemps débiter en plein mois de février. Pour le secteur de la vigne, ce redoux n'a pas été vu d'un très bon œil. En effet, la vie a repris son cours avec la pousse des bourgeons et le début du développement des plans, c'est le phénomène de débourrement. Cependant des gelées tardives sont intervenues au début du mois d'avril avec des températures atteignant les -8°C dans l'Hérault. C'est ainsi 38 000 hectares soit 56 % des cépages du département qui ont été sinistrés d'après la chambre d'agriculture de l'Hérault. La vigne est un gros enjeu pour l'agriculture française. C'est le premier poste excédentaire net dans la balance commerciale agricole de la France avec 8 milliards d'euros annuel pour environ 42 milliards de litres produits annuellement. C'est aussi 500 000 emplois directs ou indirects. Au-delà de l'aspect économique, ce sont les terroirs, les paysages, l'histoire des territoires qui dépendent de la bonne santé de cette filière. Les sécheresses sont vouées à s'intensifier dans les années à venir et le stress hydrique va donc augmenter. On sait que cela affecte les rendements évoqués précédemment mais aussi la couleur, les arômes, l'acidité, le taux d'alcool. La qualité entière du vin se voit altérée. L'aire géographique va ainsi remonter vers le Nord au cours du siècle et il va falloir apprendre à cultiver les cépages différemment, à adapter les variétés, les usages. De même, les indications de protection géographique vont être vouées à une redéfinition. M. le député estime essentiel que la filière vin soit accompagnée dans cette transition et qu'elle ait une visibilité. La planification requiert de l'anticipation et de la concertation, car le changement à venir est majeur. Il demande donc à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ce qu'il compte mettre en place dans les années à venir pour s'assurer de la bonne adaptation de la culture de la vigne.

Texte de la réponse

La filière vitivinicole est majeure pour l'économie française, à la fois en termes de rayonnement international et de balance commerciale mais aussi pour l'économie des territoires. Elle traverse actuellement une crise conjoncturelle dans le contexte d'inflation lié à la guerre en Ukraine qui exacerbe des difficultés structurelles dans certains bassins viticoles et couleurs de vins. L'État accompagne la filière dans la mise en œuvre de mesures de gestion de crise ou d'aides pour répondre aux difficultés de trésorerie, et accompagne également les réflexions au niveau de certains bassins viticoles sur des mesures structurelles, comme dans le vignoble

girondin où le Gouvernement a annoncé un plan d'arrachage sanitaire des vignes co-porté et cofinancé par l'État. À l'horizon 2050, le changement climatique aura modifié à la fois les conditions de production des vins, leurs caractéristiques organoleptiques et leurs marchés. Dès à présent, la filière vitivinicole française doit s'y préparer pour s'adapter tout en s'engageant à contribuer à l'atténuation du changement climatique. Elle a en effet pris très tôt conscience de cette responsabilité, car elle est déjà confrontée à des effets du changement climatique : vendanges plus précoces, modifications des vins, voire des rendements. Le monde du vin sait qu'une action collective est absolument nécessaire. Dès 2012, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement a lancé le méta-programme LACCAVE afin de fédérer les recherches conduites en France sur l'adaptation au changement climatique dans la filière vigne et vin, partagé et recueilli les contributions de plus de six cents acteurs sur le terrain. Le Gouvernement confirme sa volonté d'accompagner la Ferme France vers une plus grande résilience. L'investissement dans des équipements de protection constitue un élément essentiel du futur système d'assurance récolte qui est entré en vigueur début 2023. Deux nouveaux dispositifs d'aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques dotés de 20 millions d'euros (M€) chacun, sont mis en place, dont un réservé aux assurés, soit un total de 40 M€ pour mieux protéger l'ensemble des exploitations. À plus long terme, la filière doit aussi se projeter dans les nécessaires adaptations au changement climatique et à l'évolution des demandes du marché domestique et export. Le Gouvernement l'accompagne déjà et continuera à l'accompagner dans la mise en œuvre de son plan stratégique d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Carrière](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4812

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 537

Réponse publiée au JO le : [19 décembre 2023](#), page 11458